

OBJET : – LADREYT DEMECO – RUE SADI CARNOT – EL/EB

Le Maire de la ville d'ANNONAY,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu les tarifs d'occupation du domaine public n°035/2018  
Vu la demande présentée par L'entreprise LADREYT DEMECO - 87 Avenue de Marseille -  
26000 Valence

**Afin de permettre un déménagement au droit du n°11 rue Sadi Carnot le  
mercredi 29 juillet 2020.**

## ARRETE

### Article 1

Le stationnement sera interdit sur 3 places le mercredi 29 juillet 2020 au droit du  
11 rue Sadi Carnot.

### Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place **le service Voirie** et maintenue sous la  
responsabilité du demandeur.  
Le demandeur demeure entièrement responsable de la sécurité des cheminements  
piétonniers et véhicules ainsi que de ses installations sur la totalité de la zone de chantier.

### Article 3

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de l'occupation du domaine public le  
mercredi 29 juillet 2020.

### Article 4

A la fin de l'occupation du domaine public, soit au terme, soit après retrait ou révocation de  
l'autorisation, au cas où seraient occasionnés des dégâts à la voie publique, l'occupant en  
serait tenu pour seul responsable et devrait supporter les frais de réparation.  
Si les dégâts sont constatés par rapport à l'état des lieux préalable à l'occupation,  
l'occupant en est averti et doit faire réparer à ses frais, en accord avec les services  
municipaux et sous leur contrôle.  
Les frais qui en résulteraient seront à la charge du permissionnaire. La remise en état sera  
constatée par procès verbal.

### Article 5

Les véhicules en infraction aux règles du présent arrêté seront verbalisés conformément  
au Code de la Route (articles R417-3 et R417-6) et pourront faire l'objet d'une mise en  
fourrière aux frais des propriétaires pour stationnement gênant.

## **Article 6**

Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY,
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay Rhône Agglo,
- L'entreprise LADREYT DEMECO - 87 Avenue de Marseille - 26000 VALENCE
- Le service de la Voirie de la Commune d'Annonay

## **Article 7**

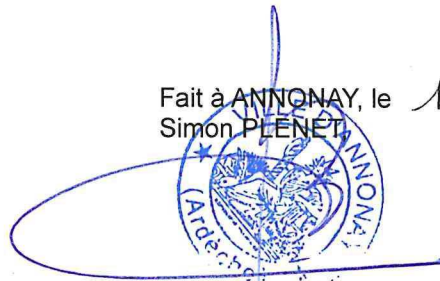
Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## **Article 8**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ANNONAY, le  
Simon PLENET

15 juillet 2020



Maire d'Annonay

Notifié le :

15 / 07 / 2020

Affiché le :

15 / 07 / 2020

SP